

Anatomie d'une répression : 500 jours de
contestation, de répression et de résilience en
Géorgie

ANATOMY OF REPRESSION

In less than two years, **Georgia's**
government weaponized the
police, courts, the law and press
to crush dissent.

This is how it happened and
how people fought back.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2026

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International).

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2026

par Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : EUR 56/1142/2026

Langue originale : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : © Guram Muradov

AMNESTY
INTERNATIONAL



ANATOMIE D'UNE RÉPRESSION : 500 JOURS DE CONTESTATION, DE RÉPRESSION ET DE RÉSILIENCE EN GÉORGIE

SYNTHÈSE

Le parti au pouvoir en Géorgie, le Rêve géorgien, mène depuis deux ans et demi une vaste offensive contre les droits humains, qui ne cesse de s'amplifier, imposant un climat de plus en plus hostile à toute dissidence à ce qui était encore récemment l'un des espaces civiques les plus foisonnants de la région.

Confronté à une baisse de sa popularité dans l'opinion publique à la veille des élections législatives d'octobre 2024 et aux conditions posées par l'Union européenne pour une éventuelle adhésion, exigeant davantage d'équité entre les différents acteurs politiques et une plus grande indépendance du judiciaire, cette formation, dirigée par son fondateur, le milliardaire Bidzina Ivanichvili, a préféré intensifier ses pratiques autoritaires pour rester au pouvoir plutôt que de s'engager sur la voie des réformes. S'inspirant des méthodes appliquées depuis des années par la Russie et le Bélarus, les autorités ont mis en place, pour faire taire toute dissidence et conforter leur pouvoir, un dispositif coordonné de répression fondé sur quatre axes qui se renforcent mutuellement : la désinformation, des lois répressives, une utilisation abusive des forces de police et l'instrumentalisation de la justice.

Bien que des signes d'une telle évolution aient été perceptibles depuis déjà plusieurs années, le Rêve géorgien renforçant progressivement son contrôle sur les institutions de l'État et s'en prenant de plus en plus ouvertement à la société civile, la campagne de répression actuelle a vraiment commencé en avril 2024 avec la réintroduction par ce parti d'un projet de « Loi sur les agents de l'étranger ». Généralement qualifié de « loi russe » par les manifestant·e-s, en raison de sa similitude avec la loi de 2012 « sur les agents de l'étranger » voulue par le Kremlin, ce texte a fait l'objet d'un passage en force devant le Parlement, malgré plusieurs semaines de contestation et de violente répression policière.

Entachées de très nombreuses irrégularités et marquées par la répression des voix critiques, les élections législatives d'octobre 2024 ont été suivies le 28 novembre 2024 de l'annonce par le gouvernement qu'il suspendait le processus d'adhésion de la Géorgie à l'Union européenne jusqu'en 2028. Cette brusque volte-face dans une trajectoire européenne soutenue par l'immense majorité de la population géorgienne a déclenché des manifestations quotidiennes qui durent désormais depuis plus de 500 jours. Jour après jour, les manifestant·e-s descendent dans la rue, malgré les coups, les arrestations, les amendes exorbitantes et les condamnations à l'emprisonnement, témoignant ainsi de la résilience de la société géorgienne et de

son inflexible volonté de faire respecter les droits fondamentaux et la dignité, ainsi que de sa foi en un avenir meilleur.

Fondé sur des travaux de recherche effectués entre décembre 2025 et juin 2026 (entretiens avec des personnes concernées, missions d'observation lors de procès, suivi de procédures administratives, vaste corpus d'informations fournies par des organisations géorgiennes de défense des droits humains, etc.), le présent rapport passe en revue les quatre grandes composantes de la répression en cours.

L'INSTRUMENTALISATION DE LA DÉSINFORMATION

Les autorités ont mis en place ce que leurs opposant·e·s qualifient de système de « gouvernement par la désinformation ». Elles s'appuient largement sur deux discours complotistes – l'un invoquant un mystérieux « parti de la guerre mondiale » et l'autre un « deuxième front » face à la Russie – pour justifier l'adoption de lois répressives, excuser les violences policières et rejeter les critiques exprimées par des institutions et des États occidentaux.

Les organisations de la société civile, les journalistes indépendants et les manifestant·e·s sont systématiquement accusés d'être des « agents de l'étranger » ou des « traîtres », ou encore de représenter une menace pour la sécurité nationale – accusations relayées et amplifiées par les chaînes de télévision favorables au gouvernement, comme *Imedi TV* ou *POSTV*.

La désinformation ouvre la voie à un enchaînement partant de la propagande pour aboutir à des sanctions. Les thèses fallacieuses diffusées en ligne sont amplifiées par la presse qui soutient le pouvoir, pour ensuite donner lieu à des conséquences dans la vraie vie (actes de harcèlement ou de vandalisme, agressions physiques, enquêtes et poursuites abusives, etc.). Amnesty International a recueilli des éléments mettant en évidence des attaques concertées menées contre des personnes critiques du gouvernement dans la foulée de campagnes de dénigrement : affiches qualifiant certain·e·s dirigeant·e·s d'ONG d'être des « traîtres apatrides », appels téléphoniques menaçants reçus par plus d'une centaine de militant·e·s, agressions perpétrées par des inconnu·e·s qui n'ont jamais été traduits en justice, etc.

Fin 2025, les campagnes de diffamation avaient atteint une telle virulence que des organisations de défense des droits fondamentaux (dont un centre de réinsertion de personnes victimes de la torture) se sont vues accusées de financer le « terrorisme intérieur ». Ces accusations ont ouvert la voie à des enquêtes pénales et au gel de certains actifs, ce qui a paralysé des pans entiers de la société civile géorgienne.

L'INSTRUMENTALISATION DU DROIT

Depuis le printemps 2024, le Parlement a adopté dans l'urgence une série de mesures législatives répressives en dehors de toute réelle consultation, et ceci malgré les avertissements de la Commission de Venise, de l'OSCE/BIDDH et de plusieurs

expert·e·s de l'ONU, qui estimaient que ces mesures étaient contraires au droit international relatif aux droits humains.

La Loi de 2024 sur la transparence de l'influence étrangère a été suivie en 2025 par la Loi relative à l'enregistrement des agents de l'étranger, qui établit la responsabilité pénale des contrevenant·e·s et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à cinq années d'emprisonnement. Les modifications de 2025 apportant des restrictions aux dispositions de la Loi sur les subventions et exigeant que le gouvernement donne son accord pour tout financement provenant de l'étranger visaient à priver les organisations critiques à l'égard des autorités de tout soutien international. Toute coopération professionnelle régulière avec des partenaires étrangers n'ayant pas reçu l'aval des pouvoirs publics est ainsi désormais passible d'une peine de six ans d'emprisonnement.

Les tribunaux ont gelé les comptes bancaires de plus d'une douzaine d'organisations de la société civile dans le cadre d'enquêtes fallacieuses sur des faits supposés de « sabotage ». Certaines organisations bien établies, comme Transparency International Géorgie, ont fermé leurs bureaux sur place. Le Centre pour la justice sociale, quant à lui, se dit financièrement « paralysé ».

L'exercice de la liberté de réunion pacifique est de fait devenu une infraction pénale. Plusieurs modifications de la législation adoptées depuis décembre 2024 punissent le fait de se tenir debout sur la chaussée d'une amende de 5 000 lari (environ 1 800 dollars des États-Unis, soit plus de deux fois le salaire mensuel moyen). Le fait de se tenir debout sur le trottoir a été également interdit un an plus tard. L'amende peut atteindre 15 000 lari en cas de récidive et la durée de la détention administrative a été multipliée par quatre, passant de 15 à 60 jours. Les infractions en relation avec des mouvements de contestation sont passibles depuis octobre 2025 de peines pouvant atteindre deux d'emprisonnement.

L'INSTRUMENTALISATION DE LA POLICE

Les forces de police, et en particulier les unités spéciales, ont été transformées en instrument à punir les manifestant·e·s.

Lors des vagues de protestation de 2024, des agents masqués et ne portant aucun signe d'identification ont roué de coups des manifestant·e·s pacifiques, les contraignant à passer par des « couloirs de matraquage » et visant délibérément la tête et le visage de leurs victimes pour infliger le plus de douleur possible et frapper les esprits. Cette pratique a été confirmée par les examens médicaux effectués sur une centaine de manifestant·e·s par la Fondation de recherche Omega.

Des armes à létalité réduite ont été utilisées de manière illégale et avec la volonté de punir. Des grenades de gaz lacrymogène ont été tirées directement sur des personnes et sur des groupes d'individus dans l'impossibilité de fuir. Des munitions à projectiles multiples ont été employées, alors qu'elles n'ont pas leur place dans des opérations de maintien de l'ordre. Des substances chimiques irritantes ont été introduites dans

les réservoirs de canons à eau qui ont ensuite été dirigés de façon indiscriminée contre des manifestant·e·s.

Selon une enquête de la BBC diffusée en décembre 2025, du camite, un produit chimique utilisé lors de la Première Guerre mondiale, figurerait notamment parmi ces substances. Plutôt que d'enquêter sérieusement sur ces informations, les services de sécurité ont interrogé les témoins cités par la BBC, des observateur·rice·s des droits humains et les médecins qui avaient publié des travaux de recherches (revus par leurs pairs) sur les lésions à long terme présentées par des manifestant·e·s.

Souvent, le sort des manifestant·e·s arrêtés était fréquemment pire encore. Sur 460 personnes interpellées lors des seules manifestations de décembre 2024, plus de 300 disent avoir été victimes de mauvais traitements physiques et 80 ont dû être hospitalisées. En 2024 et 2025, près de neuf personnes placées en détention sur dix ont déclaré avoir été maltraitées.

Les témoignages recueillis font état de passages à tabac en règle dans des « fourgons à torture » spécialement aménagés, de menaces de mort et de viol, de fouilles au corps dégradantes pratiquées sur des femmes et de sévices commis sur des personnes mineures ou handicapées. Les violences sont également parfois « sous-traitées » à des groupes d'individus masqués formés entre autres, selon toute vraisemblance, de policiers agissant en dehors de leur service. De tels groupes s'en sont pris à des manifestant·e·s et à des journalistes devant des fonctionnaires en uniforme qui ne sont pas intervenus.

L'impunité reste la règle. Un certain nombre d'officiers impliqués dans ces violences ont été promus et récompensés. Le Service spécial d'enquête a été supprimé en juillet 2025, alors que plus de 63 millions de dollars des États-Unis étaient versés aux membres de la police sous forme de primes et de compléments de salaire. Première affaire connue mettant en cause la responsabilité de membres des forces de l'ordre dans des abus commis dans le cadre de la répression de manifestations, l'arrestation en mai 2026 de cinq policiers ne concerne qu'une infime partie des violations des droits humains répertoriées.

L'INSTRUMENTALISATION DE LA JUSTICE

Loin d'être un rempart contre la répression, l'appareil judiciaire géorgien est devenu l'un de ses principaux moteurs, au point d'être accusé par certains militant·e·s de n'être qu'un ensemble de « cours d'injustice ».

Au terme de procédures administratives, des milliers de manifestant·e·s ont été condamnés à des amendes ou placés en détention uniquement sur la foi de rapports de police ou d'images d'outils de reconnaissance faciale, souvent sans réel contrôle d'une autorité judiciaire. De telles pratiques constituent de fait une atteinte au droit à la liberté de réunion pacifique, dont elles sanctionnent l'exercice.

Plus de 150 personnes ont été emprisonnées à l'issue de procédures pénales entachées de graves violations du droit à bénéficier d'un procès équitable. Les accusé·e·s ont très souvent été condamnés exclusivement sur la foi de témoignages de membres de la police. Il est très fréquent que les tribunaux décident du placement en détention provisoire des suspects, autorisent la requalification de dernière minute des faits, refusent que les accusé·e·s consultent l'avocat·e de leur choix et ne tiennent pas compte des garanties dont les jeunes prévenu·e·s doivent pouvoir bénéficier.

Des dirigeant·e·s de l'opposition ont été emprisonnés pour avoir refusé de témoigner devant une commission parlementaire partisane. Levan Khabeichvili, qui avait été roué de coups par la police en 2024, a été condamné à deux ans et demi d'emprisonnement pour une déclaration politique diffusée à la télévision. Au moins six manifestant·e·s ont été inculpés d'infractions à la législation sur les stupéfiants sur la foi d'éléments manifestement forgés de toutes pièces. Ils risquaient jusqu'à 20 ans d'emprisonnement ; trois d'entre eux ont d'ores et déjà été reconnus coupables à l'issue de procès inéquitable.

Dans presque toutes les affaires ayant trait aux manifestations, les tribunaux ont ordonné et confirmé très régulièrement des mesures de détention provisoire sans le moindre examen individuel, en se fondant sur des justifications générales et sans prendre en compte le contexte propre à chaque prévenu·e, comme le montre le traitement réservé à la journaliste Mzia Amaghlobeli, dont les demandes répétées de remise en liberté sous caution ont été rejetées alors que son état de santé s'était fortement dégradé en détention.

Les tribunaux choisissent régulièrement d'ignorer les blessures bien visibles que présentent certain·e·s prévenu·e·s, ainsi que les allégations de torture et d'autres mauvais traitements. Parallèlement, ils s'efforcent de plus en plus de tenir les procédures judiciaires à l'abri des regards de l'opinion publique. Il est interdit de filmer à l'intérieur des salles d'audience depuis juin 2025. Certaines auditions se tiennent à huis clos ou dans des salles exiguës ne pouvant accueillir que très peu de monde. Les observateur·rice·s, comme la militante Nino Datachvili, elle-même poursuivie et contrainte à se soumettre à une expertise psychiatrique pour s'être plainte d'avoir fait l'objet de violences de la part d'un huissier, font l'objet de manœuvres d'intimidation.

CONCLUSIONS ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Les autorités géorgiennes sont parvenues, dans un temps remarquablement court, à mettre en place un système sophistiqué de répression, dans lequel chaque composante vient renforcer les autres, tout en vidant de leur substance les institutions et l'état de droit. Les campagnes de dénigrement permettent de présenter les personnes critiques comme des ennemis. Les lois font de la dissidence une infraction. Les violences policières rendent dangereux physiquement tout acte de contestation. Les tribunaux perpétuent l'injustice en appliquant un vernis de légalité sur des lois et mesures répressives.

Amnesty International appelle les autorités géorgiennes à :

- abroger la Loi sur les agents de l'étranger et les modifications apportées à la Loi sur les subventions, ainsi qu'à la Loi sur les rassemblements et les infractions administratives, qui réduit l'espace réservé à la liberté d'expression, restreint la liberté d'association et, de fait, sanctionne pénalement la contestation pacifique ; lever le gel des comptes bancaires des ONG concernées et à abandonner les poursuites connexes ;
- mettre un terme aux campagnes de dénigrement et de diffamation contre la société civile, la presse indépendante et les personnes critiques à l'égard du gouvernement, et enquêter efficacement sur toutes les agressions qui leur sont liées, en veillant à ce que celles et ceux qui en ont été victimes aient droit à d'entières réparations ;
- mener des enquêtes sérieuses sur toutes les allégations de recours illégal à la force, ainsi que de torture et d'autres mauvais traitements, y compris sur les responsabilités de la chaîne hiérarchique ; interdire l'utilisation de substances chimiques irritantes dans les canons à eau ; et mettre en place un organisme de surveillance de la police véritablement indépendant ;
- faire procéder au réexamen indépendant de toutes les condamnations et sanctions administratives liées aux manifestations prononcées depuis avril 2024 ; annuler les condamnations prononcées au terme de procédures inéquitable ; libérer les personnes emprisonnées à tort ; et rétablir l'accès libre du public aux salles d'audience.

L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les autres partenaires internationaux doivent fermement placer les relations qu'ils entretiennent avec la Géorgie dans un cadre fondé sur le respect des droits humains, décréter un embargo sur les ventes de matériel destiné au maintien de l'ordre tant que des mesures crédibles d'application de l'obligation de rendre des comptes n'auront pas été prises, appuyer la mise en place, notamment par le biais de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, d'une enquête sur les substances chimiques employées contre les manifestant·e·s, procéder à un suivi international des procès sur la durée et étendre la protection accordée aux défenseur·e·s des droits humains, journalistes et organisations de la société civile de Géorgie en butte à de multiples attaques.

La communauté internationale doit également soutenir la collecte d'éléments, les enquêtes et les poursuites concernant les atteintes aux droits humains et au droit international perpétrées en Géorgie, notamment en examinant les possibilités offertes aux niveaux national, régional et mondial.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

ANATOMIE D'UNE RÉPRESSION

500 JOURS DE CONTESTATION, DE RÉPRESSION ET DE RÉSILIENCE EN GÉORGIE

La Géorgie est confrontée à une érosion extrêmement sérieuse du respect des droits fondamentaux et de son espace civique, à un moment où le parti au pouvoir a recours à des pratiques autoritaires pour conserver sa mainmise sur le pouvoir face à un mécontentement de la population de plus en plus vif.

Depuis le début, il y a plus de deux ans, du mouvement permanent de contestation que connaît le pays, des milliers de personnes ont été arrêtées arbitrairement et sanctionnées par des amendes. Des centaines ont été torturées ou, plus généralement, maltraitées, et plus de 150 ont été jetées en prison à l'issue de procédures inéquitables et répondant à des motivations politiques. Pourtant, depuis plus de 500 jours, les manifestant-e-s continuent de descendre dans la rue, dans toute la Géorgie, refusant de renoncer à leurs revendications en matière de droits et de dignité et à leurs aspirations à un avenir meilleur.

Le rapport intitulé *Anatomie d'une répression : 500 jours de contestation, de répression et de résilience en Géorgie* passe en revue le système coordonné qui permet à la répression de s'installer : une désinformation qui transforme les personnes critiques en ennemis du pays, des lois répressives qui font de la dissidence une infraction pénale et qui réduisent l'espace civique, une politique du maintien de l'ordre qui rend physiquement dangereux le fait de manifester et des tribunaux qui perpétuent l'injustice tout en apportant à la répression un vernis de légalité.

Ce rapport appelle les autorités géorgiennes à changer immédiatement de cap. Il prie instamment la communauté internationale de prendre acte de ce système délibéré de répression et de réagir d'urgence, comme l'exige la situation.